

CARTE COMMUNALE

2. DOCUMENT GRAPHIQUE

2.2 Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

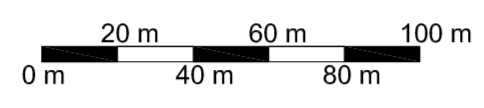
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 2.2

Approuvée par délibération du Conseil Communautaire :

Approuvée par Arrêté Préfectoral :

INITIATIVE Aménagement et Développement
Siège social : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL
Tél : 03 83 75 86 47 - Fax : 03 83 75 31 69
www.aad@orange.fr



Légende :

--- Limite de secteur.

■ Secteur où les constructions sont autorisées.

■ Secteur réservé à l'implantation d'activités

□ Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

